

Sociologie et droit du handicap

Niveau d'étude
Bac +3

Composante
Faculté des sciences du sport

Présentation

Description

- L'évolution du sens accordé au handicap dans nos sociétés occidentales.
- Les penseurs et acteurs de l'éducation spécialisée au 20 siècle.
- Comprendre les mécanismes du passage de la rééducation à la réhabilitation.
- Les processus sociologiques d'intégration et d'inclusion de la personne handicapée.
- Comprendre l'évolution et les relations entre les notions: société française – école spécialisée- activités physiques adaptées et de santé.
- Les notions de sociologie du vieillissement. (selon option).
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées: les principales orientations.
- • les missions de la Maison Départementale des Personnes handicapées (M.D.P.H.) .
- les missions de la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.) .
- Le rôle de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (A.G.E.F.I.P.H.) .
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico- sociale: principales orientations:
- La charte de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, projet d'établissement, participation au conseil d'établissement , recours possible à un médiateur.

Objectifs

Etre capable de :

- De se situer dans le champ professionnel du handicap en France: éducateur ou thérapeute?
- De construire une définition exhaustive et personnelle des activités physiques adaptées.
- Développer des arguments nécessaires lors de la construction d'une lettre de motivation , d'un CV ou d'un entretien professionnel: rôle d'un éducateur en A.P.A.S. – place au sein d'une équipe de rééducation – enjeux et finalités de l'A.P.A.S. au sein d'une structure spécialisée.
- Comprendre les modes , les degrés, et les limites dans la construction d'un projet en A.P.A.S. axé sur la participation et l'intégration des personnes handicapées.

• **Etre capable de :**

- de s'appuyer sur des décrets d'application dans l'élaboration d'un projet en faveur des personnes handicapées.
- De trouver les points ressources dans le financement de projets.
- S'adresser à des collectivités territoriales via les élus référents en charge des personnes handicapées.
- Développer des arguments pour la construction d'une lettre de motivation, d'un CV et ou d'un entretien d'embauche . (faire les liens avec les compétences acquises en sociologie).

Heures d'enseignement

TD	TD	8,75h
CM	CM	8,75h